Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 11-5-99 et de la publication
le 14-5-99
Le Maire.

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 1999
DELIBERATION N° 99/05/535

OBJET : Fixation du prix de vente de la cassette "1998 en Images"

Le Conseil Municipal,

VU l'avis des commissions Culture Vie Associative et Finances,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (3 contre : Mme QUAINQUARD + pouvoir, M. GAUTHIER ;
3 abstentions : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN).

DECIDE de fixer le prix de vente unitaire de la cassette "1998 en Images"à 50 F.

DIT que ce tarif sera applicable à compter du 10 Mai 1999,

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif de la Commune exercice 1999 fonction 0, sous-fonction 024, nature 7088.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE